



Association des
 Conseillers d'orientation-Psychologues
 France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris
www.acop-asso.org

Membre de la
 Société Française de psychologie
www.sfpsy.org

et de
 l'Association Internationale
 d'Orientation Scolaire et
 Professionnelle
www.iaevg.org

Prochaines
Journées Nationales d'Etudes
23>26 Septembre 2014
Au Conseil de l'Europe-Strasbourg
<http://www.acopf-nestrasbourg2014.eu>

Historiquement, l'ACOP-F a toujours contribué à faire de la psychologie une référence majeure de l'éducation et de l'orientation. Très active dans la reconnaissance de la qualité de psychologue du conseiller d'orientation, elle a joué un rôle décisif lors des débats, à l'issue desquels, les Conseillers d'Orientation – Psychologues (CO-P) et les Directeurs de CIO obtiendront le titre et le statut de psychologue (1991).

Depuis longtemps, l'ACOP-F demande la création d'un corps unique de psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur respectant le principe de deux niveaux d'intervention, l'un dans le premier degré et l'autre dans le second degré et le supérieur.

C'est donc avec une grande satisfaction que l'ACOP-F a pris connaissance, à l'occasion du GT14, de la proposition du Ministère de rassembler dans un corps unique les psychologues scolaires et les CO-P. Cette proposition est le résultat d'un long et patient travail d'explication et de revendication mené en direction du ministère par l'ACOP-F et les organisations de psychologues de l'Education nationale.

L'ACOP-F y voit une réelle avancée et se félicite de ce que cette demande ait enfin été entendue. Elle se réjouit de la perspective pour les psychologues scolaires d'obtenir le statut de psychologue en intégrant le seul corps de psychologues de l'Education nationale actuellement existant, composé des CO-P/DCIO.

Pour la première fois, les discussions prévues devraient permettre de dépasser les incertitudes qui ont lourdement pesé sur l'exercice de la psychologie en milieu scolaire et de faire reconnaître une identité construite historiquement au sein de l'Ecole avec la psychologie. Elles devraient aussi être l'occasion de faire des propositions et de demander un recrutement à partir d'un master 2 de psychologie tous champs suivi d'une année de stage statutaire comprenant une formation théorique et pratique.

Pour l'heure, l'ACOP-F tient à rappeler l'importance qu'elle accorde au principe d'une orientation initiale qui garantisse à chaque personne (enfant, adolescent, jeune adulte), quelle que soit son origine sociale, la possibilité d'une prise en charge individualisée (écoute, suivis, bilans, conseils...). Elle revendique le recours à des démarches et à des méthodes éprouvées, référées aux champs théoriques et méthodologiques de la psychologie, réalisées au sein de l'Ecole et dans les CIO et fondées sur des besoins divers exprimés en termes d'aspiration, de projection dans l'avenir, d'éducation, de formation, de culture, d'émancipation et de bien-être.

Alors que les demandes sociales et institutionnelles n'ont jamais été aussi fortes, l'orientation est devenue un des enjeux majeurs de l'Ecole. Au nom de l'emploi, l'Union Européenne en a fait sa priorité, la France, l'enjeu de ses réformes. Pour autant l'ACOP-F estime que si l'insertion professionnelle est bien la perspective à plus ou moins long terme de l'orientation scolaire, encore faut-il préciser que l'orientation initiale ne s'y réduit pas, elle y prépare et cette préparation est d'autant plus

pertinente qu'elle contribue très souvent à restaurer des identités, à développer des liens, à créer de la confiance, à favoriser l'exercice de la citoyenneté, et l'émergence d'un sujet autonome.

Dans un contexte de redéfinition de l'orientation, l'ACOP-F met en garde contre toute forme d'instrumentalisation de la psychologie et s'inscrit en faux contre une « *bureaucratie d'expertise* » qui afficherait la volonté d'administrer et d'instrumentaliser les conduites humaines. A ce sujet, elle exprime ses plus vives réserves vis à vis de l'application de la loi de 2009 sur le service d'orientation tout au long de la vie et le déploiement récent du SPRO tel qu'ils traduisent une conception très utilitariste de l'orientation, réduite à l'insertion professionnelle, l'information sur les débouchés et les métiers. Parce qu'elle n'entend pas renoncer à la dimension éthique et humaine du métier de CO-P, l'ACOP-F attire l'attention des pouvoirs publics sur le risque qu'il y aurait à vouloir inscrire le rôle du CO-P au nom même de la Psychologie dans une gestion technocratique des parcours individuels ignorante du développement de la personne et de ses aspirations.

Devant l'importance des enjeux liés à la place du Psychologue dans l'Education nationale, l'ACOP-F tient enfin à rappeler, ces points :

- La réponse du MEN et des décideurs publics doit s'inscrire dans le cadre d'une politique d'ensemble qui, à partir des ressources du psychologue, puisse offrir aux élèves et aux étudiants des conditions d'accueil et d'écoute susceptibles de les aider à s'envisager dans un rapport positif à l'école, au monde et à l'avenir
- Elle doit garantir la prise en charge publique et solidaire du réseau de l'ensemble des CIO ce qui pose nécessairement la question des ressources affectées au financement des CIO, à leur maintien et à leur valorisation au sein de l'Education nationale.

Au-delà de ces conditions essentielles à un exercice serein de la psychologie, les références à un code de déontologie et à une psychologie humaniste que promeut l'ACOP-F devraient permettre de faire vivre au cœur des interventions du psychologue des démarches qui loin de former à la concurrence, à la compétition préparent au vivre-ensemble et valorisent les principes de coopération, de solidarité, de justice et de citoyenneté.

Le CA de l'ACOP-F
Juin 2014

A propos de l'ACOP-F

L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs de rassembler les professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle, d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.

